

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 28 janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Nominations : de l'archevêque de Paris.

Au grade de général de brigade dans la première section de l'état-major général ; — dans la magistrature ; — dans les tribunaux de commerce ; — de juges et de suppléants de juges de paix ; — du directeur de la succursale de la Banque de France à Nevers.

Par décret impérial en date du 24 janvier, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes. M. Morlot, cardinal-archevêque de Tours, a été nommé archevêque de Paris, en remplacement de M. Sibour, décédé.

Par décret impérial du 16 janvier 1857, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, M. le colonel Rigault de Rochefort (Aimé-Théodore-Marie), commandant le 10. régiment des cuirassiers, a été nommé au grade de général de brigade dans la 1. section de l'état-major général.

Par décret impérial, a été nommé juge de paix du canton de Sire-le-Château, arrondissement d'Avesnes (Nord), M. Duthilt (Charles-Dominique), en remplacement de M. Lebeau, démissionnaire.

Le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture* contient une circulaire de M. le ministre de la guerre, qui fixe à 2,000 fr. le taux de la prestation à verser en 1857 par les jeunes gens pour l'exonération du service militaire.

Par arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 13 janvier, la session ordinaire des conseils municipaux sera ouverte du 5 au 10 février prochain.

Chronique locale.

AVIS IMPORTANT.

La V^e DUTERRE, marchande à Tourcoing et à Roubaix, prévient le public qu'un faussaire s'est servi de son nom pour faire des valeurs de commerce.

Conséquemment, les protêts qui ont pu avoir lieu ne la regardent nullement.

Elle déclare, en outre, que jamais un protêt n'a été fait pour sa propre signature.

C'est jeudi 29 janvier, à 3 heures après-midi, qu'a lieu, à Tourcoing, dans l'église Saint-Christophe, l'inauguration des nouvelles orgues.

Un artiste belge viendra le toucher. On dit le plus grand bien de l'artiste et de l'instrument. Nous rendrons compte de cette cérémonie.

On a souvent à déplorer, surtout dans les campagnes, des accidents graves provenant de l'usage de *spécifiques* soi-disant infailibles, que, sans l'autorisation d'un médecin, administrent imprudemment des gens qui ont toujours en poche une panacée universelle.

On ne saurait croire quels préjugés, quels entêtements, la médecine a combattu.

Combien de malades sont victimes de ces imprudences, et surtout de cette ignorance !

Ignorance d'autant plus dangereuse qu'elle passe parfois pour la science elle-même.

On croira le *berger*, la *bonne femme*, le *sorcier*, on suivra exactement leurs avis... mais on se gardera bien d'obéir aux prescriptions du docteur ; le malade meurt, et l'on accuse le médecin. S'il n'y avait que l'amour-propre de ce dernier en jeu, il s'en consolerait ; mais c'est la santé, la vie d'un homme qu'on joue légèrement. Aussi la police se préoccupe sérieusement de

ces incidents qui sont des délits, qu'on ne s'y trompe pas.

Un fait de ce genre s'est passé dernièrement dans une des principales fermes des environs de Tourcoing.

La fermière, qui était dans un état de grossesse très-avancé, était en outre atteinte au bras d'un mal dont la gravité se manifestait chaque jour davantage ; l'état de malaise, résultant de ces deux causes, empirait... elle eut recours à un de ces remèdes dont nous parlions plus haut.

Son garçon de ferme s'était guéri, ou avait cru se guérir d'une jaunisse au moyen d'une drogue que, sur sa prière, il eut la faiblesse de donner à sa maîtresse. A peine eut-elle pris ce médicament, composé sans doute pour un homme robuste, et trop énergique pour le tempérament d'une femme enceinte et malade, les vomissements violents arrivèrent et déterminèrent des crises qui, peut-être, hâtèrent la mort.

Cette mort presque subite donna lieu, comme il arrive toujours en pareille circonstance, aux suppositions les plus malveillantes dans lesquelles la science médicale ne fut pas épargnée.

Heureusement, le hasard porta à la connaissance de la police cette particularité de la drogue administrée par le garçon de ferme.

Celui-ci fut arrêté, interrogé, puis, après autopsie du cadavre, relâché. On avait d'ailleurs reconnu ce qu'était à la suite des sollicitations de sa maîtresse qu'il avait livré cette drogue.

Il n'en a pas moins été conduit à Lille et momentanément détenu.

J'entendais de bonnes gens blâmer la promptitude de la police à arrêter cet invidu. Je crois qu'on doit au contraire louer sa prévoyance. Il est bon de rendre aussi rares, aussi difficiles que possible, des fautes semblables ; il est bon que tout le monde sache que les faits de ce genre sont des cas d'*homicide par imprudence*.

Mais généralement parlant, nous conseillons fort à certaines gens trop enclins à se *droguer* et à *droguer* les autres, une extrême défiance à l'endroit des *demi-connaissances* en médecine.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

28 JANVIER 1857.

LE SPECTRE.

(Suite et fin. — Voir le numéro du 24 janvier.)

Jusqu'à ce que les rides précipitées qui s'élargissaient en cet endroit, eussent fait place aux flots plus réguliers du courant ordinaire, il demeura dans cette attitude ; cela dura bien quelques minutes. Peu à peu son bras se détendit, la rampe retomba sur le bord du bateau, ses doigts lâchèrent prise ; alors il poussa un grand éclat de rire, se tordit les mains dont il fit craquer les articulations, ébouriffa ses cheveux sur sa tête, bondit de joie, de me croire noyé peut-être ; puis, en trente pas, avec la raideur d'une flèche détachée de l'arbalète, il s'alla perdre au milieu d'une châtaigneraie du voisinage.

Cette fois je n'y tins pas, et le soir même, à table, je racontai le fait au maire, au curé, à Perrin, à tout le monde. On trouva mon histoire fort amusante ; on me la fit recommencer trois fois, et l'on resta convaincu que j'étais l'homme du monde qui tenait le mieux son sérieux quand il voulait faire des récits fantastiques. Ma mère me demanda un chapitre de plus. Je jurai mes grands dieux ; on me pria de croire qu'on me croyait. Je me fâchai tout de bon, et chacun se sauva chez soi pour aller rire à son aise. Voilà ce qui doit arriver aux philosophes quand ils se permettent à leur tour une petite crédulité.

Le lecteur s'attend à quelque explication sur cet imbroglio. Le lecteur a raison. Qu'il sache néanmoins que je fus deux ans de suite dans la persuasion qu'il y avait du diable dans l'affaire. J'avais donc quitté Fromainville depuis deux

ans. Un jour, après avoir assisté au départ de la chaîne, spectacle du moyen âge, qui fait honte à notre civilisation, intermédiaire ignoble entre la prison et le bague, je parcourais avec l'administrateur en chef de Bicêtre les vastes divisions de cet hospice. Nous abordâmes quatre médecins qui faisaient une consultation sur un fou furieux renfermé dans un des cabanons solitaires. Sur ce que j'entendis des phénomènes qu'offrait la maladie de ce malheureux, j'insistai pour le voir. On y consentit.

Au premier aspect, je reconnus mon pendu, mon forçat, mon spectre. J'allais donc mettre le doigt sur le problème, et donner un mot à cette énigme de ma vie. Il était d'une maigreur désolante à considérer ; nu, chargé de chaînes et dans un moment de délire. En me voyant, il éprouva des convulsions plus terribles, secoua ses fers, qu'il s'efforçait de briser ; heurta sa tête contre les barreaux, où il se cramponnait en épuisant le vocabulaire des provocations les plus épouvantables. A ses hurlements, d'autres hurlements partis des cabanons contigus, répondirent aussitôt. C'était à glacer d'épouvante. La première impression reçue a tant de prise sur l'âme, qu'il se glissa dans la mienne je ne sais quel sentiment qui ressemblait à de la frayeur.

Je ne voulais pas rester davantage, mais, en me retirant, je m'informai de l'histoire de cet infortuné. Un infirmier eut la complaisance de me la dire ; ce fut avec cette sécheresse d'expression et cette indifférence caractéristique d'un homme qui en a bien vu d'autres.

La voici à peu près, sauf les broderies de l'infirmier.

Un crime environné de circonstances atroces fut commis (il y a de cela trois ans) dans la commune de B., département de l'Aude. Bon nombre de témoins, dont les dépositions d'ailleurs

cadraient à merveille, signalèrent le nommé Julien Hachet, qui ne put démontrer un *alibi* ; il fut condamné aux galères à perpétuité. Il pleura beaucoup, subit l'exposition et la marque, et fut envoyé à Brest. Ce condamné était d'un caractère doux et mélancolique ; ses habitudes expliquaient mal son crime. Il ne manifestait pas la perversité si familière à la plupart des bandits, qui savent que leur vie entière s'écoulera sous le fouet et le bâton du garde-chiourme.

Six mois plus tard, dans un département voisin, celui de la Côte-d'Or, le propre frère de Julien Hachet, du nom de Frémin, accusé d'incendie et convaincu de vol, fut envoyé dans le même bague.

Là on s'aperçut de l'étonnante similitude des deux frères. Frémin pourtant était un peu plus grand et beaucoup plus rebuste que Julien. On parla beaucoup de cette circonstance ; un magistrat dut s'en occuper à Paris pour éclaircir des doutes qui s'éveillèrent naturellement dans les esprits. En outre, on les fit surveiller, dans le but de préparer au besoin les bases d'une réhabilitation en faveur de Julien.

Frémin semblait exercer beaucoup d'ascendant sur son frère. Celui-ci était avec tout le monde sombre et taciturne. Des espions rapportèrent que le plus jeune reprochait en secret à l'autre de l'avoir compromis à sa place. Quelquefois aussi leurs entretiens roulaient sur une petite villageoise des environs de Troyes en Champagne. Ils en étaient fort inquiets tous deux ; on n'en recevait pas de nouvelles. Julien voulait se tuer ; mais à diverses reprises Frémin l'en empêcha.

En attendant mieux, le magistrat, retourné à Paris, obtint du roi une commutation de peine pour les deux condamnés. On devait les trans-

porter à la Force. Quand les papiers arrivèrent à Brest, les deux frères venaient de s'évader ensemble.

On suivit leurs traces ; mais, n'imaginant pas l'intérêt qu'on voulait déployer pour eux, ils dépitèrent les gens mis à leur poursuite.

La petite Champenoise que Julien devait épouser avait quitté la commune de B., et s'était mariée à un scieur de long d'Andressis, petit village du département de Seine-et-Oise.

Julien exaspéré y courut ; elle refusa de lui parler, s'indigna de ses tentatives, et le menaça d'avertir la gendarmerie. Alors il se pendit dans la forêt de Saint-Germain. C'était lui dont j'avais heurté le corps pendant l'orage.

Frémin, sans doute devenu fou par les remords, la solitude et la crainte de retourner au bague, erra dans les bois et les carrières, vécut de racines volées dans les champs, laissant croître sa barbe et ses ongles. Ce fut, je pense, de notre rencontre à la commune d'Herblay que data son inimitié contre moi. L'expression de mon regard, à sa vue, mon examen à bon droit suspect, et qu'il interpréta comme une menace, lui persuadèrent que j'étais à sa poursuite, et qu'il fallait se défaire de moi comme d'un espion. De là ses tentatives contre ma vie ; car il ne voulait pas s'éloigner des environs. Quand les gardes le traquaient dans le bois ou qu'un passant lui faisait l'aumône, il criait, en s'arrachant les cheveux, qu'on l'empêchait de retrouver son pauvre Julien, qui dormait à un arbre de la forêt. Cette pensée était devenue fixe dans sa tête ; et quand la gendarmerie le surprit dans sa tanière, il déclara qu'il attendait son frère pour retourner au bague avec lui.

Cinq mois après ma visite à Bicêtre, Frémin Hachet brisa de nuit ses chaînes, et se pendit dans son cabanon. MICHEL RAYMOND.